

Revue de presse 2023-2024



N°49





05 février au 19 février 2024

Rédacteurs : Carla Crambert, Amzina Daoussa, Emilie Krezdorn, Inès Le Riche, Josué Nuss-Schildknecht, Yaëlle Rouault, Gaspard Vieil, Sephora Zidoud

Cliquez sur le  pour accéder aux articles de presse. Les articles sont développés dans les pages suivantes.

Les titres de la presse




International

-  1. Mer Rouge : Le navire espion iranien M/V Behshad aurait été visé par une cyberattaque américaine
-  2. Une Cour néerlandaise impose aux Pays-Bas d'arrêter leur exportations de matériels de F-35 à Israël d'ici 7 jours en raison de l'escalade à Gaza
-  3. La Cour Internationale de Justice rejette la requête additionnelle de l'Afrique du Sud contre Israël pour «génocide »
-  4. Démantèlement d'un important trafic d'armes fabriquées en 3D

Armement

-  5. Partenariat stratégique entre KNDS France et une entreprise saoudienne pour développer un nouvel obus guidé de 155 mm
-  6. MBDA va intégrer son missile antichar Akeron MP sur le drone VTOL grec Atlas 8 Heavylifter

Guerre Ukraine-Russie

-  7. Les États européens appelés à cesser d'exporter des munitions vers des pays autres que l'Ukraine
-  8. La France signe un accord de sécurité avec l'Ukraine, promettant « jusqu'à 3 milliards d'euros » d'aide militaire supplémentaire
-  9. Guerre en Ukraine : l'armée ukrainienne s'est retirée de la ville d'Avdiïvka, après des semaines de combats acharnés contre les forces russes

1. Mer Rouge : Le navire espion iranien M/V Behshad aurait été visé par une cyberattaque américaine

Doté d'au moins deux navires aux abords du détroit de Bab el Mandeb, l'Iran bénéficie de la frégate IRIS Alborz et du M/V Behshad, un cargo reconverti en navire espion. Officiellement, la mission de ses bâtiments se concentre sur la lutte contre la piraterie maritime dans la région. Si c'est certainement le cas de l'IRIS Alborz, le M/V Behshad est quant à lui soupçonné de fournir aux rebelles Houthis des renseignements sur le trafic maritime afin de leur permettre de lancer des attaques contre des navires liés aux intérêts israéliens, britanniques et américains depuis le Yémen.

En janvier, une attaque revendiquée par l'organisation « Résistance islamique en Irak » a coûté la vie de trois soldats américains affectés à la base « Tower 22 » en Jordanie. Le premier acte de la riposte américaine s'est joué dans la nuit du 2 au 3 février, avec des bombardements menés en Syrie et en Irak contre des positions tenues par des groupes armés inféodés à l'Iran. S'en est suivi quatre jours plus tard une frappe ciblée à Bagdad contre un commandant Kataëb Hezbollah, accusé par Washington d'avoir « directement planifié et participé à des attaques contre les forces américaines dans la région ».

Peu après, Téhéran a anticipé une possible action contre le M/V Behshad en affirmant que ceux qui seraient tentés de s'en prendre à ses navires auraient à « assumer la responsabilité de potentiels risques internationaux ». Malgré l'avertissement de Téhéran, selon NBC News, les États-Unis s'en sont pris au M/V Behsha au moyen d'une cyberattaque. « L'opération visait à empêcher le navire iranien de partager des renseignements avec les rebelles Houthis au Yémen », ont confié trois responsables américains.

La nature de la cyberattaque menée contre le M/V Behshad n'a pas été précisée. Avec le développement de la marétique, les possibilités ne manquent pas. Il est par exemple possible d'introduire un logiciel malveillant dans le système informatique d'un navire afin de perturber le fonctionnement des ordinateurs du bord et, donc, sa capacité à manoeuvrer.

2. Une Cour néerlandaise impose aux Pays-Bas d'arrêter leur exportations de matériels de F-35 à Israël d'ici 7 jours en raison de l'escalade à Gaza

La Cour d'appel de la Hague a ordonné au gouvernement néerlandais d'interrompre ses exportations de matériels de F-35 à destination d'Israël d'ici le 19 février 2024, arguant qu'il existait un risque clair que des violations sérieuses du droit humanitaire soient commises dans la bande de Gaza par les F-35 israéliens. Les organisations pour les droits humains, Oxfam en tête, ont ainsi obtenus gain de cause auprès de la justice néerlandaise après un échec en première instance en décembre dernier. Israël disposerait d'environ 170 F-16 et d'une quarantaine de F-35 opérationnels, ce qui rend cette décision de la Cour d'appel de la Hague avant tout symbolique, avance Patrick Bolder, ancien lieutenant-colonel de la Royal Air Force néerlandaise devenu analyste. Les israéliens ne sont pas dépendants des néerlandais pour la maintenance des F-35 rapporte-il. Surtout, Bolder affirme que les « Israéliens

n'ont pas besoin des F-35 pour les opérations qu'ils mènent actuellement à Gaza (...) [le F-35] est surqualifié car il n'y a pas de menace sol-air » et que le Hamas ne dispose pas de défenses antiaériennes aussi avancées. La décision de justice apparaît alors avant tout politique et s'inscrit dans l'assentiment croissant aux Pays-Bas et ailleurs en Europe et aux Etats-Unis de l'extension des manœuvres militaires dans la bande de Gaza. Le Premier ministre néerlandais appelle ainsi, aux côtés de nombreux dirigeants européens, à une trêve immédiate.

3. La Cour Internationale de Justice rejette la requête additionnelle de l'Afrique du Sud contre Israël pour « génocide »

La Cour Internationale de Justice (CIJ) de la Haye a rendu un arrêt le 26 janvier 2024, en réponse à la plainte déposée par l'Afrique du Sud le 29 décembre dernier, accusant Israël de génocide dans la bande de Gaza. Ainsi, la Cour a rappelé à l'Etat d'Israël que prévenir et punir l'incitation à commettre un génocide était une obligation de l'Etat hébreu, qui se doit de respecter et de mettre en place des mesures conservatoires afin de garantir la survie de la population palestinienne à Gaza.

Néanmoins, une nouvelle requête de l'Afrique du Sud, formulée le 13 février, quant à l'imminente offensive à Rafah décrétée par le gouvernement de Benjamin Netanyahu, n'a quant à elle pas aboutie. La CIJ a rejeté la demande au motif que le premier arrêt était suffisant. Si la Cour évoque bien le caractère « alarmant » de la situation palestinienne, elle réitère ses propos en soulignant que l'Etat hébreu devait et doit toujours respecter les mesures de l'ordonnance du 26 janvier 2024, « qui sont applicables à l'ensemble de la bande de Gaza, y compris Rafah, et ne nécessitent pas l'indication de mesures additionnelles ».

4. Démantèlement d'un important trafic d'armes fabriquées en 3D

Un an d'enquête pour démanteler un important trafic d'armes imprimées en 3D. La gendarmerie nationale, en lien avec Europol et la police belge, a effectué une opération judiciaire inédite permettant de remonter sur le profil d'un jeune homme français de 26 ans qui proposait sur le darknet à la vente des armes réputées intraquables. La division cyber de la gendarmerie nationale avait ouvert une enquête. Au total, 14 personnes interpellées, 8 imprimantes, 7 armes complètes et plus de 500 pièces détachées, 11 armes de poing, 13 armes d'épaule et plus de 1000 munitions ont été découvertes. Les armes étaient vendues entre 1000 et 1500 euros via le mode opératoire suivant : l'arme était envoyée par colis, le plus souvent en pièces détachées pour plus de discrétion. Des fichiers d'impression en 3D étaient également proposés à la vente pour fabriquer ses propres armes. Près de 300 gendarmes de différentes unités ont été mobilisés pour résoudre cette enquête : 45 unités de région dont des pelotons d'intervention (PI) d'antennes GIGN, des PI d'escadrons de gendarmerie mobile, des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG), des équipes cynophiles, des équipes cyber et des gendarmes de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN). Le sujet est préoccupant car les armes 3D sont fiables à 95%, intraquables et plus facilement fabricables que des armes classiques.

5. Partenariat stratégique entre KNDS France et une entreprise saoudienne pour développer un nouvel obus guidé de 155 mm

Lors du salon de l'armement « World Defense Show 2024 » à Riyad, Nexter (KNDS France) a officialisé une co-entreprise avec la société saoudienne Wahaj. Cette collaboration vise la production de charges modulaires compatibles avec les systèmes d'artillerie de 155 mm, notamment le CAESAr (Camion équipé d'un système d'artillerie), dont 156 exemplaires auraient été livrés à l'Arabie Saoudite.

Le PDG de Nexter France, Nicolas Chamussy, a commenté : « Très honoré d'avoir signé l'accord de coentreprise entre WAHAJ et Nexter Munitions pour fabriquer des munitions de pointe de 155 mm pour les forces armées saoudiennes. Nous soutenons activement le développement de la base technologique et industrielle de munitions en Arabie Saoudite ».

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet « Vision 2030 » visant à développer l'industrie saoudienne, notamment dans le domaine de l'armement. Elle prévoit également la création d'une nouvelle munition d'artillerie basée sur l'obus guidé de 155 mm « Katana », conçu par KNDS France pour répondre aux besoins exprimés par l'armée de Terre.

Le Katana, compatible avec tous les canons de calibre 52, utilise un guidage basé sur un récepteur de signaux GNSS (système de positionnement par satellite, GPS) et une unité de mesure inertielle (UMI). Il est doté d'ailettes en titane (Canard Actuation System – CAS), assurant la meilleure trajectoire possible vers la cible.

Actuellement, la précision du Katana est décamétrique, mais le nouveau projet, baptisé « Sabir », vise une précision accrue et une portée d'au moins 45 km, grâce à l'intégration d'un autodirecteur laser semi-actif en plus du récepteur GNSS et de l'UMI. La portée envisagée pour le Sabir pourrait atteindre 60 km à l'avenir. Notons que cet obus guidé sera « Itar Free », ne contenant aucun composant de facture américaine.

Ce partenariat entre KNDS France et Wahaj, via la création de WAHAJ NEXTER Industries, s'aligne sur les "projets industriels innovants" évoqués par le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, lors de sa récente rencontre avec le prince Kalid ben Salman, son homologue saoudien.

6. MBDA va intégrer son missile antichar Akeron MP sur le drone VTOL grec Atlas 8 Heavylifter

La société industrielle MBDA, dont les activités se concentrent principalement dans les secteurs de l'aéronautique et du spatial ainsi que de l'industrie de l'armement, est le leader européen dans la conception de missiles et de systèmes de missiles. La société a également le vent en poupe puisque seulement une semaine après avoir élaboré une feuille de route avec le groupe suédois Saab pour développer de nouvelles capacités pour son missile antichar Akeron MP (ex-Missile Moyenne Portée), MBDA a pu réitérer la même stratégie en Grèce.

Dans le cadre de son initiative « R&D Booster », MBDA a signé le 6 février 2023 un protocole d'accords avec le groupe Miltech Hellas pour mettre au point un « kit de lancement » du missile Akeron MP destiné aux « tourelles automatiques légères dotées de canons de faible calibre ».

Armement (2/2)

Cet accord est en réalité le 3e signé entre l'industriel français du missile et le groupe grec puisqu'en 2022, lors du salon Euronaval, MBDA et Miltech Hellas avaient déjà signé un contrat de recherche et de développement [R&D] qui avait pour objectif de développer de « nouveaux matériaux furtifs dans la bande spectrale infra-rouge pour des applications militaires ». Cet accord été fondé sur les capacités de la société civile dans la mesure où il reposait sur l'exploitation de l'expertise de l'Université de Patras dans le domaine des « matériaux micro/nanophases, moléculaires hybrides et biophases ».

Outre Miltech Hellas, MBDA a établi une coopération avec Altus LSA, dans l'objectif de bâtir une offre de drones « tactiques » armés de missiles Akeron MP, et plus précisément d'intégrer des missiles Akeron MP sur le nouveau drone Atlas 8 Heavylifter d'Altus. L'Atlas 8 Heavylifter est un drone de type VTOL, c'est-à-dire à décollage et à atterrissage vertical, pouvant emporter une charge utile de 40 kg sur une distance de 80 km. Il est chargé de ravitailler les troupes en munitions, rations, matériel médical, mais aussi de larguer jusqu'à 24 obus de mortier de 60 mm. Le missile dit de 5e génération, l'Akeron MP, affiche quant à lui une portée maximale de 5000 mètres. Il est doté d'une charge militaire polyvalente et d'un autoguidage infrarouge non refroidi lui permettant de « traiter » les cibles chaudes ou froides comme des abris durcis ou des véhicules blindés.

Cette stratégie de MBDA s'inscrit dans un objectif de développement de coopérations « pérennes » en Europe, d'autant plus qu'en mai dernier, MBDA a inauguré un bureau permanent à Athènes, afin de faciliter ses opérations dans le pays, d'accroître ses investissements et surtout d'amplifier ses coopérations avec les industriels grecs.

7. Les États européens appelés à cesser d'exporter des munitions vers des pays autres que l'Ukraine

L'Union Européenne a approuvé en mars 2023 un plan de grande production de munitions pour l'Ukraine. Ce plan prévoit de débloquer deux milliards d'euros afin de livrer environ un million d'obus d'artillerie de 155 millimètres en un an. Cependant, à la fin de l'année 2023, seulement le tiers avait été livré à l'Ukraine. En janvier 2024, Thierry Breton, le commissaire au marché intérieur et à la politique industrielle, aux côtés de la Première ministre estonienne, Kaja Kallas, a assuré que l'Union Européenne tiendra son objectif.

Certains pays membres de l'Union Européenne voient dans ce plan un double défi : celui d'appuyer leur soutien à l'Ukraine mais aussi celui de reconstituer leur stocks personnels de munitions. Pour d'autres, l'enjeu est d'honorer les commandes passées auprès de leur base industrielle et technologique de défense effectuée par des pays tiers. Sur ce point, Josep Borrell, le Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, indique que la priorité reste de soutenir au mieux l'Ukraine en livrant le matériel nécessaire pendant le temps qu'il faudra. Il exprime aussi l'importance de fournir à ce pays en guerre du matériel de bonne qualité.

Il ajoute que le choix le plus juste serait de faire patienter les autres pays et de réorienter cette production vers l'Ukraine et affirme « [qu'il] s'agit d'une décision politique que les États membres doivent prendre ».

Cependant, les exportations vers un pays tiers répond à des exigences contractuelles. Ainsi en cas de suspension, il est nécessaire de renégocier les contrats, sous couvert de deux limites : l'exposition du pays exportateur à d'éventuelles pénalités ainsi que la potentielle perte de marché au profit de la concurrence. Seulement onze pays ont les capacités de produire des obus d'artillerie au sein de l'Union Européenne. Reste à voir voir lesquels seront prêts à répondre aux demandes de Monsieur Borrell.

8. La France signe un accord de sécurité avec l'Ukraine, promettant « jusqu'à 3 milliards d'euros » d'aide militaire supplémentaire

Le 16 février 2024, le président français Emmanuel Macron et son homologue ukrainien Volodymyr Zelensky ont signé à Paris un accord bilatéral de sécurité, marquant une nouvelle étape dans le soutien de la France à l'Ukraine en pleine guerre avec la Russie. Dans le cadre de cet accord, la France s'engage à garantir un soutien civil et militaire à l'Ukraine sur une durée de dix ans. Cela comprend une aide militaire supplémentaire pouvant atteindre jusqu'à trois milliards d'euros en 2024. Ce montant vient s'ajouter aux soutiens précédents, évalués à 1,7 milliard en 2022 et 2,1 milliards en 2023.

La signature intervient presque deux ans après le début de la guerre en Ukraine, avec la Russie menant des offensives et l'Ukraine se retrouvant sur la défensive. La situation humanitaire est préoccupante, avec environ 500 000 soldats tués ou blessés. La France s'inscrit dans un effort global, cherchant à renforcer la coordination internationale pour soutenir la stabilisation et le développement de la région.

Volodymyr Zelensky a qualifié les accords bilatéraux de sécurité avec la France et l'Allemagne d'« historiques » et a souligné l'importance de l'alliance entre les États-Unis, l'Europe, la France, l'Allemagne, et d'autres pour faire face à la Russie.

Guerre Ukraine-Russie (2/2)

Emmanuel Macron a dénoncé la Russie pour avoir franchi plusieurs seuils, y compris des cyberattaques et des inquiétudes sur un éventuel déploiement d'armes nucléaires dans l'espace.

Ledit accord signé pour une durée de dix ans comprend des engagements spécifiques, notamment financiers, dans les domaines militaire et civil. Les trois principaux points portent sur la fourniture d'une assistance globale à l'Ukraine, la prévention et la dissuasion active face à de nouvelles agressions russes, ainsi que le soutien à l'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne et à l'interopérabilité avec l'OTAN.

L'accord avec la France fait suite aux engagements pris par le G7 en juillet 2023, soulignant un soutien militaire à long terme. Emmanuel Macron a confirmé sa prochaine visite en Ukraine avant la mi-mars, soulignant la nécessité d'une réponse collective à la menace russe.

Enfin, cette démarche s'inscrit dans le contexte d'une évolution de la posture russe, nécessitant, selon Emmanuel Macron, un sursaut collectif de la part de la communauté internationale.

9. Guerre en Ukraine : l'armée ukrainienne s'est retirée de la ville d'Avdiïvka, après des semaines de combats acharnés contre les forces russes

Ce samedi 17 février, l'armée Ukrainienne s'est retirée de la ville d'Avdiïvka située à l'est du pays, dans l'oblast de Donetsk. Le nouveau commandant en chef des armées ukrainiennes, Oleksandr Syrsky, nommé le 8 février dernier par Volodymyr Zelensky, a justifié cette décision par la volonté de protéger la vie de ses soldats, comme il l'a annoncé sur Facebook.

Parce que l'Ukraine était confrontée à un manque de moyens en partie à cause du blocage de l'aide militaire américaine, celle-ci ne pouvait éviter ce retrait face à la Russie après l'échec de la contre-offensive ukrainienne débutée l'été dernier.

La prise de cette ville apparaît alors comme une victoire symbolique importante pour la Russie, dont l'armée était en « surnombre en termes d'effectifs, d'artillerie et d'aviation ».

Le général Tarnavsky qui dirige les armées ukrainiennes sur le front, a assuré que « les forces ukrainiennes ont ainsi évité l'encerclement, près de cette cité industrielle largement détruite » et que l'abandon de la ville était donc l'unique solution : « Conformément à l'ordre reçu, [nous nous] sommes retirés d'Avdiïvka pour aller sur des positions préparées à l'avance » a affirmé le général Oleksandr Tarnavsky.